

N°DEC-2023-227

## DÉCISION DU MAIRE

### AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE POUR LA MISE EN PLACE DU PROJET 2023 DE « RÉSEAU D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT AUX PARENTS »

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2022-12-25 du Conseil Municipal du 15 décembre 2022, portant convention territoriale globale 2022-2026 de service aux familles avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne ;

VU la convention n°202300061 d'objectifs et de financement relative à l'aide au fonctionnement d'un projet local REAAP ;

## D É C I D E

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est confirmé le projet de mise en place, en 2023, de groupes d'expression de parents ou d'activités et d'échanges entre parents, dans le cadre des politiques municipales du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux parents bonneillois.

**Article 2** : Le plan de financement de l'opération est prévu de s'équilibrer comme suit :

### 1°) Dépenses :

Frais de personnel : 10 800 €

Intervenants extérieurs : 11 700 €

Achats de matériels : 1 800 €

TOTAL : 24 300 €

### 2°) Recettes :

Subvention espérée de la CAF : 3 000 €

Autofinancement : 21 300 €

TOTAL : 24 300 €

**Article 3** : Il est sollicité à cette fin une subvention de la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, au titre du dispositif d'aide au fonctionnement d'un projet local REAAP.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer la convention de financement qui en découlera, le cas échéant, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 4** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 17 novembre 2023.

Le Maire,



Denis ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le  
Et de sa publication le **22 NOV. 2023**

**22 NOV. 2023**

*Pour le Maire et par délégation :*  
La Directrice Générale des Services,  
Nathalie BOURGEOIS